

Citadelle de Vauban - Réaménagement du bâtiment Hangar aux Manœuvres - Approbation du programme - Autorisation de lancer l'opération - Demandes de subventions

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur :

Contexte

Dans la perspective de l'inscription au patrimoine mondial, la Citadelle se doit de disposer d'un espace capable d'accueillir de grandes expositions.

Le Hangar aux manœuvres construit en 1886, avec une surface de 720 m² dont 170 m² de local réserve, permet d'envisager l'organisation d'expositions temporaires, d'animations ou éventuellement de rassemblements dans la limite de l'effectif maximal admissible pour le classement de ce bâtiment.

Situé dans la partie en accès gratuit de la Citadelle, au cœur du glacis Saint-Etienne, ce bâtiment de plain pied, accessible à tout public, est le seul à offrir une surface disponible aussi importante intra muros.

Toutefois la réfection de sa toiture très dégradée est devenue prioritaire non seulement pour sa réutilisation, mais en mesure incontournable de conservation du bâtiment qui risque un affaissement de couverture plus particulièrement en période de neige abondante.

Ce bâtiment est classé monument historique à l'instar de l'ensemble patrimonial du site.

Programme

Un diagnostic de la charpente, établi par SOCOTEC en 2001, a permis de mettre en évidence l'état très dégradé de la charpente et l'absence de contre lattage sous les tuiles.

Notons aussi que le bâtiment a toujours été utilisé dans une forme de rusticité.

Ainsi, afin d'assurer l'organisation des expositions temporaires, les travaux seront a minima et comprendront :

- la réfection complète de la couverture selon diagnostic
- la reprise planimétrie du sol de la salle d'exposition et traitement de surface
- la mise à niveau des installations d'alarme et sécurité incendie
- la mise en peinture des murs intérieurs

Ce programme de travaux a minima n'intègre pas l'isolation du bâtiment, ni le chauffage ni la ventilation des locaux. La configuration actuelle de la salle d'exposition est inchangée, aucune cloison n'est créée.

Estimation de l'opération (hors mobilier)

Décomposition :

- Couverture/charpente :	110 000,00 €
- Réparation des portes	8 500,00 €
- Chape dans la salle d'exposition	25 000,00 €

- Peinture de sols (époxy)	35 960,00 €
- Serrurerie	5 000,00 €
- Peinture des murs et sous toiture	66 000,00 €
- Electricité	4 500,00 €
- Réparation assainissement / divers	5 000,00 €
TOTAL HT	259 960,00 €
TOTAL TTC	310 912,16 €

Les dépenses correspondantes à cette opération seront imputées au chapitre 23.322.2313.7018.33000.

Échéancier prévisionnel de l'opération :

- Dépôt permis de construire : février 2008 (délai d'instruction : 4 mois)
- Projet d'exécution et Dossier de Consultation des entreprises : mars/ avril 2008
- Appel d'offre et choix entreprises : juin 2008
- Chantier : septembre à novembre 2008

Plan de financement prévisionnel :

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établit comme suit :

Participation de l'Etat (DRAC)	130 000,00 €
Participation du Département du Doubs	65 000,00 €
Part Ville de Besançon, y compris TVA	115 912,16 €
TOTAL TTC	310 912,16 €

La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver le programme tel que défini ci-dessus et décider le lancement de l'opération,
- autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat (DRAC), du Département du Doubs et de tout autre partenaire susceptible de financer ce type d'opération,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions à intervenir avec les partenaires pour leur participation financière,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les marchés à intervenir après mise en concurrence.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 23 janvier 2008.